



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

Madame, Monsieur,

Nous revenons vers vous pour vous informer de la mise en place du protocole sanitaire de novembre 2020. Il nous est demandé **d'accueillir l'ensemble des jeunes élèves, apprentis et étudiants en présentiel, sur l'ensemble du temps scolaire et quel que soit le niveau** (la capacité de la restauration ne doit pas être un facteur limitant).

Tout d'abord, le protocole rappelle que les élèves et étudiants doivent mettre en place les gestes barrières :

- Lavage des mains plusieurs fois par jour
- Distanciation physique, saluer sans contact
- Eternuements et toux dans un mouchoir à usage unique ou dans son coude
- Utilisation de mouchoirs jetables et les jeter ensuite

Le port du masque est obligatoire, il vient en complément de la mise en œuvre des gestes barrières. Chaque élève doit prévoir le nombre de masque ad hoc ainsi qu'une gourde ou une bouteille propre pour boire.

Je rappelle que **chaque élève est responsable de la mise en œuvre des gestes barrières**. Des sanctions pourront être prises pour les élèves ne les respecteraient pas.

Dans le fonctionnement de l'établissement, nous poursuivons les actions déjà prévues dans le Plan de reprise d'activités (consultable à l'adresse suivante : <https://formagri38.fr/accueil/covid-19/>):

- Salles de classe :
 - Une salle par classe
 - Un plan de classe est établi, les élèves ne doivent pas changer de place
 - Aération toutes les heures a minima
 - Chaque salle est équipée d'un spray avec du produit désinfectant et de lingettes pour nettoyer les surfaces (notamment les tables)
 - Les sanitaires sont tous accessibles. Ils sont nettoyés plusieurs fois par jour.
- Restauration :
 - Les élèves sont appelés par classe afin qu'ils ne stationnent pas dans les couloirs. Ils patientent en extérieur.
 - Chaque élève doit s'appliquer du gel hydro alcoolique sur les mains en entrant au self
 - Les élèves peuvent déjeuner par classe
 - Une distance d'1 m est prévue entre chaque classe
 - Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont installés vers la fontaine à eau et le salad bar.
- A l'internat :
 - les élèves sont répartis dans les chambres, par classe
 - une distance d'1m est instaurée entre chaque lit
 - du produit désinfectant et des lingettes sont à disposition. Il est demandé aux élèves de participer au nettoyage 1 fois par jour.

Dans le cadre du plan sanitaire renforcé, la limitation du brassage des apprenants doit être mise en œuvre au plus tard le 9/11. Nous avons donc décidé d'instaurer les mesures suivantes :

- Une zone extérieure serait attribuée **pour chacune des classes**.
- Cette zone sera utilisée pour les récréations et pour l'attente du passage au self
- Les cours d'EPS continuent de se tenir. Les élèves doivent arriver en tenue de sport en cours.
- Les petit-déjeuners et diners seront pris au self par classe également
- Les tables devront être désinfectées entre chaque utilisateur si elles servent plusieurs fois
- Le foyer sera mobilisé le lundi et le vendredi afin d'espacer les bagages et respecter les distances lorsque les élèves s'y rendent.

- L'accès au foyer sera interdit en journée. Il sera possible pour les internes en soirée mais sera restreint : limité à 20 élèves simultanément et uniquement sur inscription. Des lingettes et produits désinfectants sont à disposition.
- Les salles d'études pour les 2ndes seront aérées et les tables seront désinfectées avant le temps d'étude.
- Les sorties pédagogiques restent possibles. Les intervenants extérieurs sont également autorisés, ils devront appliquer le protocole.
- Les stages restent possibles dans la mesure où le maître de stage s'engage, en signant l'avenant covid, à mettre en œuvre les mesures de protection des jeunes.
- L'option RAID est maintenue. Les groupes sont peu nombreux. Les activités seront adaptées, en extérieur, et avec l'utilisation de matériel restreinte ou avec la mise en place d'un protocole de désinfection. Les activités de l'Association Sportive (AS) sont, elles, suspendues pour le moment.
- L'option équitation est maintenue. Les groupes sont constitués par niveau. Le centre équestre met en place un protocole adapté également, de sorte que le matériel utilisé ne le soit que par un.e seul.e élève. Le lavage des mains devra être renforcé. Les chevaux ne seront attribués qu'une seule fois par séance à un.e cavalier.e. La salle de classe du centre devra être désinfectée et aérée.
- Les sorties devant l'établissement pour fumer ou vapoter : les élèves et étudiants se trouveront sur le domaine public. Je rappelle [qu'un arrêté municipal impose le port du masque sur la voie publique entre 6h et 1h du matin. Egalement, le regroupement de personnes est limité à 6p. Chaque personne doit être munie de son attestation.](#)
- Les sorties des internes entre 17h30 et 18h30 ou le mercredi après-midi : elles restent possibles. La mise en œuvre des dispositions de l'arrêté ([indiquées ci-dessus](#)) est de la responsabilité des élèves et étudiants. Les règles du confinement s'appliquent (sorties autorisées avec attestation, dans un périmètre d'1 km, pour 1h maximum).
- Les rendez-vous avec les familles pourront être réalisés par téléphone ou par visio-conférence.
- Les réunions (instances et conseils de classe) se tiendront à distance dans la grande majorité des cas.

Enfin, le protocole précise « [La prise de température joue un rôle essentiel. Les personnels et les apprenants sont incités à prendre la température avant de se rendre dans l'établissement. Ils s'engagent à ne pas y venir dans l'établissement en cas de fièvre \(38 °C ou plus\) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez lui ou dans sa famille.](#) » (extrait du protocole). Je vous remercie de mettre en œuvre ces dispositions. En cas de doute, je vous recommande de prendre l'avis de votre médecin.

Pour les internes, l'infirmière se chargera d'organiser cette prise de température.

Cette situation s'impose à nous comme à vous. Nous nous devons, chacun à notre niveau, de sensibiliser et d'accompagner au mieux les élèves et étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs apprentissages dans les meilleures conditions.

A chacun d'entre vous, je souhaite vous redire notre engagement pour assurer la sécurité de toutes les personnes, apprenants et personnels, afin de mettre en œuvre notre mission de service public d'enseignement. Suite aux annonces de M.le Ministre de l'Education Nationale le jeudi 5/11, nous attendons les consignes du Ministère de l'Agriculture. Nous réfléchissons aux adaptations pédagogiques nécessaires la semaine prochaine pour une mise en œuvre à partir du lundi 16 novembre. Vous serez informés le 12 ou le 13 novembre.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations. Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement

E.Fontaine

Directrice adjointe